

Commune de GOURNAY- Indre

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 21 Février 2023 à 19h30 à la mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents :

Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Solange DURIS, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Francis CHAUMETTE.

Absent(es)-excusé(es) : Cyril VILLEMONT

Corentin Lavenu retard sur les 3 premières délibérations donne pouvoir à

Bertrand SACHET

Pouvoir : Cyril VILLEMONT donne pouvoir à Philippe BAZIN

Secrétaire de séance : Solange Duris

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 JANVIER 2023 :**
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Le procès-verbal de la séance du 12 JANVIER 2023 est adopté à l'unanimité.

Par souci d'économie, la police de caractère des courriers et autres documents change pour Garamond qui est préconisé car moins couteuse en encre.

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'organisme de contrôle qui les effectuera pour le projet de chaudière Biomasse de la commune.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibérations :

- **Choix du maître d'œuvre pour le projet de chaufferie bois pour le centre bourg :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du choix d'un maître d'œuvre pour le projet de chaufferie bois pour le centre bourg

Les missions du maître d'œuvre concerneront :

- l'avant-projet sommaire,
- l'avant-projet définitif,
- le dossier consultation,
- l'assistance maîtrise d'ouvrage à passation contrats travaux,
- la direction et suivi des travaux,
- l'assistance maîtrise d'ouvrage réception.

Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré Monsieur ROGALA de COMBIOSOL pour lui présenter le projet suivi d'une visite sur site et lui demander un devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- de retenir la proposition de rémunération à hauteur de 32 700.00€ HT pour le suivi du projet et des travaux de Monsieur ROGALA de COMBIOSOL pour **le projet de chaufferie bois pour le centre bourg.**

• **Projet de chaufferie bois pour le centre bourg :**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage biomasse pour le centre bourg, une étude a été réalisée en 2022. Cette étude organisée en 2 volets a permis de définir une solution de référence et d'étudier la faisabilité du projet.

Le projet se découpera en 2 tranches :

- 1ère tranche : chaufferie + VRD + MO soit 443 240 € HT
- 2^{ème} tranche : gros œuvre + frais imprévus soit 325 000 € HT

Estimation du projet :

	<i>MONTANT H.T.</i>
<i>VRD</i>	<i>130 000</i>
<i>GROS OEUVRE</i>	<i>300 000</i>
<i>CHAUFFAGE</i>	<i>280 540</i>
<i>MAITRE D OEUVRE</i>	<i>32 700</i>
<i>FRAIS IMPREVUS</i>	<i>25 000</i>
<i>Total de l'investissement</i>	<i>768 240</i>

Pour ce plan, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur le plan de financement présenté ci-dessous :

DETR, DSIL et Fonds vert 50 % soit :384 120 €
ADEME ET FEDER 30 % soit :230 472 €
Fonds propre de la commune 20 % soit :153 648 €
TOTAL : 768 240 € H.T.

- d'approuver le projet en tranches proposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les subventions au titre de la DETR/DSIL, du Fond vert et de l'ADEME et du FEDER
- de charger Monsieur le Maire de réaliser les demandes et tous documents y afférent.

■ **SUBVENTION ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR :**

Le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SDEI est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Le SDEI peut faire bénéficier de ces financements les communes adhérentes au service de conseil de l'énergie partagé ;

La commune de Gournay souhaite procéder à la mise en place d'une chaudière biomasse pour le centre bourg. Et pour cela, un complément de l'étude de faisabilité a été réalisé.

Complément étude de faisabilité : 1 140 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide de répondre à l'appel à candidature du SDEI en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l'audit énergétique réalisé dans le cadre des travaux de la chaudière biomasse et de son réseau,
- S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- Autorise le groupement POLE ENERGIE CENTRE, le SDEI et la FNCCR à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

■ **Choix de l'organisme de contrôle du projet Biomasse :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre un organisme de contrôle pour le projet de Biomasse pour le centre bourg, la Socotec propose le Pass Confiance qui propose la mission de coordination SPS et la mission de contrôle technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Valide les devis et donne pouvoir au maire de signer les devis.

■ **Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Vu le Code Général de de la Fonction Publique et notamment ses articles L.714-4 et suivants,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat et ses arrêtés d'application,

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération 2017-51 du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2017

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 Novembre 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Article 1 : RAPPELLE que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est instauré au profit des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques.

Article 2 : DEFINIT comme suit les montants annuels maximum de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Secrétaire de mairie</i>	5 000 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil</i>	5 000 €

Article 3 : DEFINIT comme suit les montants annuels maximum du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour le cadre d'emploi des adjoints techniques :

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Secrétaire de mairie</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil</i>	1 200 €

Article 4 : DEFINIT comme suit les montants annuels maximum de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise pour le cadre d'emplois des adjoints techniques :

Groupe	Liste des fonctions types	IFSE - Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Chargé de la coordination et de l'organisation du service technique</i>	5 000 €
Groupe 2	<i>Agent d'entretien, agent de voirie</i>	5 000 €

Article 5 : DEFINIT comme suit les montants annuels maximum du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour le cadre d'emploi des adjoints techniques :

Groupe	Liste des fonctions types	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Chargé de la coordination et de l'organisation du service technique</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'entretien, agent de voirie</i>	1 200 €

Article 6 : DECIDE que le régime indemnitaire ne sera pas maintenu en cas de congés de longue maladie et de longue durée pour l'ensemble des cadres d'emploi et PRECISE que le régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement en cas de congé de maladie ordinaire et en cas de congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant.

Article 7 : PRECISE que la présente délibération complète la délibération 2017-51 du 1^{er} décembre 2017 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et que les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 8 : DIT que les autres dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de son entrée en vigueur.

Article 9 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

■ **Demande d'aide d'une famille de la commune pour un voyage :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un voyage scolaire sur l'île d'Oléron est organisé cette année au mois de mai pour les enfants du CP au CM2 scolarisés à l'école de Cluis.

Le prix du séjour par enfant est de 268 €.

Monsieur le Maire propose une participation pour les enfants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- De valider une participation de 50 % du reste à charge des parents par enfant de la commune de Gournay participant au voyage,
- Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'école.

■ **Aménagement de la maison 7 rue de la Chapelle :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis la maison au 7 rue de la Chapelle, le projet est de réhabiliter ce bien pour en faire un gîte.

Des devis vont être demandé en ce sens, le conseil municipal choisit de ne pas prendre de maître d'œuvre et de faire le suivi en direct avec les entreprises étant donné que les travaux ne concernent que du rafraîchissement (isolation des murs en périphérie, velux, création d'une salle de bain et peintures).

■ **Création d'un accès direct à la chaufferie, route de Cluis :**

Monsieur le Maire présente le projet de route pour accéder à la chaufferie en passant par la route de Cluis qui sera plus facile pour les livraisons à venir.

Informations diverses :

- Remplacement d'un départ en retraite en mai à anticiper,
Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a fait droit à son départ à la retraite pour le 1^{er} mai 2023, actuellement, il est en arrêt longue maladie, remplacé en 18 h pour le technique et en 8 h pour l'administratif.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir ces postes et de pouvoir les fermer dès le départ en retraite pour ouvrir un poste technique de 20 h et un poste administratif en 8 h.
Une délibération sera faite en ce sens en mai mais d'hors et déjà le poste peut être ouvert au niveau du centre de gestion pour prévoir le recrutement.
- Emploi d'un saisonnier janvier et février, le poste a déjà ouvert sur emploi territorial, la personne retenue est actuellement en poste saisonnier pour tester et si cela convient au 2^e partie entrée en poste en mars pour stagiairisation.
- Départ de locataires et nouveaux arrivés (lettre)
- Démission d'un élu du conseil municipal, (lettre)
- Travaux sur les routes en cours : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différents points de travaux sur les routes de la commune,
- Rendez-vous à la sous-préfecture du 7 février 2023, Monsieur le Maire a rencontrés les acteurs principaux au niveau du contrôle de légalité pour le montage du projet et les demandes de subventions faites dans le cadre de la DETR/DSIL et Fonds vert.

- Visite de Saint Plantaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été visité les infrastructures concernant le chauffage biomasse de la commune de Saint Plantaire avec la secrétaire afin de comprendre les mécanismes techniques et financiers de ce projet.
- Remplacement du photocopieur, (devis) le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Laemmer et changera de fournisseur en fin de contrat avec Berry Buro.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h

Prochaine réunion du conseil municipal le :

- Une réunion pour ouverture des plis est prévue le 10 mars à 14 h,
- Une réunion de rapport de l'étude des offres est prévue 24 mars à 19 h,
- Une réunion de conseil pour le vote du budget est prévue le 17 mars à 18 h 30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Philippe BAZIN